

Communiqué de presse

L'Anses lance Pesti'home, son étude sur les utilisations domestiques des pesticides, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) lancera le 6 février 2015 son étude Pesti'home, conduite par l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP), en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. Cette étude, qui couvre l'ensemble du territoire national, vise à mieux connaître les utilisations domestiques des produits destinés à éliminer les nuisibles dans et autour de la maison. Il s'agit de la première étude réalisée sur ce sujet et ses résultats permettront de mieux évaluer l'exposition de la population aux pesticides.

L'étude Pesti'home, pourquoi ?

L'objectif de l'étude Pesti'home est de mieux connaître les utilisations, par la population résidant en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et en métropole, des produits destinés à éliminer les nuisibles dans la maison ainsi qu'à l'extérieur du domicile (cour, terrasse, façade, jardin, potager, etc.). Les produits utilisés pour traiter les animaux domestiques contre les tiques, les puces, etc. sont également concernés. Tous ces produits relèvent de réglementations relatives aux produits phytopharmaceutiques, aux biocides et aux médicaments vétérinaires.

Cette étude est financée par les ministères en charge de l'écologie, de la santé et de l'agriculture dans le cadre du plan Ecophyto. Elle contribuera à définir des priorités de santé publique visant à réduire les expositions des populations aux pesticides. Cette étude répond à l'une des recommandations de l'expertise collective de l'Inserm sur les pesticides et leurs effets sur la santé publiée en juin 2013.

Qui participe à Pesti'home et comment ?

L'étude Pesti'home se déroulera dans 10 communes de chaque département. Dans ces communes, des foyers sont tirés au sort pour participer. L'étude débutera le 6 février et se déroulera durant un à deux mois. Au total, 600 foyers participeront.

Ainsi, dès le 30 janvier, si votre foyer a été tiré au sort, vous recevrez un courrier de l'Anses vous invitant à participer à cette étude scientifique. Puis, vous serez contacté par un chargé d'enquête de la société LH2 DOM, mandatée par l'Anses, qui vous expliquera l'étude plus en détail.

Si vous acceptez de participer, l'enquêteur recensera avec votre aide, les produits utilisés à votre domicile, ainsi que la manière dont vous les utilisez. Toutes les données collectées seront strictement confidentielles. Votre participation est volontaire. Vos réponses nous seront utiles, la participation du plus grand nombre est en effet très précieuse, elle permettra de garantir la qualité scientifique de l'étude.

L'Anses compte sur votre collaboration et vous en remercie.

Rendez-vous sur www.anses.fr pour en savoir plus.